

## Compte rendu du CHSCTA du 03 juin 2020

2 points à l'ordre du jour :

1°) déconfinement dans le 1<sup>er</sup> degré et les services administratifs.

2°) préparation du déconfinement dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré.

Étaient présents pour l'administration : la secrétaire générale (présidente en remplacement de la rectrice), le secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines, 3 secrétaires généraux de DSDEN (08, 10, 52). Ils ont été nos principaux interlocuteurs.

Les débats se sont déroulés correctement en raison d'une meilleure maîtrise des outils de visioconférence par l'ensemble des participants. **Toutes les questions dans le tableau ci-dessous ont été rédigées par la FSU puis adressées à la rectrice.**

**Les demandes répétées de la FSU ont enfin été entendues : en fin de séance, la secrétaire générale du rectorat a annoncé que les registres SST dématérialisés seraient accessibles pour les personnels des services administratifs du rectorat et des DSDEN. Chose faite le jeudi 04 juin.**

### 1) Bilan de la reprise

**- Des sites ont-ils été empêchés d'ouvrir ou ont-ils été obligés de fermer ? Idem pour les EPLE concernés par la reprise du 02 juin. Si oui, quelles en sont les causes ?**

1<sup>er</sup> degré → 963 / 1028 écoles publiques + privées ouvertes (94%). Écoles fermées → très rurales ou manque de moyens (personnels des communes) pour accueillir des élèves, 1 est sans élèves (aucun n'a souhaité revenir).

2<sup>nd</sup> degré → pas encore de données sauf pour les Ardennes :

23 / 35 collèges rouverts (66%), 1375 / 10 913 élèves (13%), 351 / 640 professeurs (55%).

Principale règle = respect du protocole sanitaire.

Le retour des élèves doit être progressif, la reprise est une nouvelle situation d'enseignement.

Remontées de la FSU :


- une situation de reprise précipitée dans un collège pour le jeudi 04/06 (pas de listes d'élèves ni d'emploi du temps).

**Dans la soirée du 03/06, confirmation que la reprise est reportée au 08/06.**

- des AED doivent venir avec leur masque et leur gel dans un lycée → à suivre.

Services administratifs → peu de personnes présentes (par exemple 30 à 50 par jour au rectorat dont certains agents seulement de passage). Selon la SG, il apparaît nécessaire d'initier la reprise de contact avec le lieu et les collègues de travail même pour 1 ou 2 jours dans la semaine.

Les secrétaires généraux du rectorat et des DSDEN ont présenté les mesures de mise en œuvre des protocoles sanitaires dans leurs sites.

<p><b>- Que se passe-t-il si un chef d'établissement et son adjoint ne peuvent pas reprendre en présentiel (personnels vulnérables, arrêt) ?</b></p>	<p>Pas de réponse durant la séance. On attend une réponse par écrit dans les prochains jours.</p> 
<p><b>- Au plan matériel : tous les services, écoles et EPLE sont-ils en mesure de mettre en œuvre les protocoles sanitaires ?</b></p>	<p>→ <b>Livraisons masques + gel pour tous les personnels + produits de nettoyage et désinfection.</b>  900 000 masques livrés dans l'académie pour le 2<sup>nd</sup> degré. De tout type. Les prochaines livraisons pour les fonctionnaires d'État, seront des masques lavables (déjà fait dans de nombreux sites).  Dans les écoles → masques (surtout chirurgicaux) + lingettes (1 paquet par enseignant) + thermomètres et... beaucoup de masques pédiatriques (ne doivent être utilisés qu'en cas de suspicion de cas covid-19)  Distribution du matériel par les circonscriptions.  Établissements médicaux spécialisés ont été livrés (en tout cas dans les Ardennes).  Idem pour les CIO.  Dans les services → revoir la modalité de distribution des masques dans certains services.</p> <p>→ <b>Les masques sont lavables → combien de fois ? Un réapprovisionnement est-il prévu ?</b>  Les livraisons continuent.  <u>Masques lavables 20 fois (pochettes de 6 avec une notice) → info hors CHSCT.</u></p> <p>→ <b>Un matériel spécifique est-il prévu pour les AESH dont certains doivent manipuler des enfants lourdement handicapés (des gants par exemple) ?</b>  Des combinaisons, des lunettes de protection ou des visières ont été distribués en fonction des demandes et dans des cas très particuliers (nécessité de manipuler les enfants sévèrement handicapés ou d'être en contact physique avec des élèves à besoins particuliers).  Le port de la surblouse n'est pas préconisé par l'ARS car... il y a pénurie.  <b>Remarque FSU → la distribution de ces matériels devrait être effectuée après une évaluation du risque professionnel et non pas à la demande d'une personne. Il y a un risque que des AESH ne soient pas dotés alors que la situation l'exigerait.</b>  <b>Demande FSU → faire une liste des critères impliquant un équipement particulier des AESH, pour plus de transparence, d'équité et de compréhension des agents concernés.</b></p> <p>→ <b>Les infirmeries ont-elles reçu les livraisons de matériels spécifiques (protocole EPLE p. 48 → "masques adaptés (FFP2) + blouses + lunettes de protection (ou écran facial) + gants) ?</b>  Pas de matériel spécifique distribué dans les infirmeries...</p>

<p>- <b>Au plan humain :</b></p>	<p>→ <b>Tous les personnels devant reprendre le travail en présentiel ont-ils eu accès à une formation aux gestes sanitaires ? Comment cela s'organise-t-il dans les établissements où le personnel infirmier en poste ne reprend pas ?</b></p> <p>→ <b>Quel bilan pour la cellule écouteCovid ?</b> 70 agents ont contacté la cellule : 45 enseignants, 25 administratifs + personnels de santé et sociaux. Principalement pour des problèmes d'isolement ou la difficulté de concilier vie personnelle et vie professionnelle.</p> <p>→ <b>Les DSDEN ont-elles reçu des déclarations d'accident de service ou du travail ? Comment envisage-t-on de les traiter lorsqu'il s'agit de travail à distance ?</b> Demande de faire un rappel des démarches à entreprendre si le travail rend malade (pas que la contamination au covid-19, prise en compte nécessaire des risques psychosociaux également). Procédures pour les déclarations d'accident de service ou du travail peuvent être activées si nécessaire. 1 cas covid-19 au rectorat au début du confinement. 1 suspicion de cas contact dans les Ardennes qui s'est révélé négatif après test.</p>
<p>- <b>Au plan des établissements :</b> un établissement qui n'a pas anticipé la reprise peut-il disposer d'une semaine pour la préparation sanitaire et pédagogique (annonces tardives du gouvernement, le jeudi 28/05) ?</p>	<p>Pas de réponse durant la séance. On attend une réponse par écrit dans les prochains jours.</p>

## 2) Constats ou questions par catégories de personnels

<p>- Lourde charge de travail pour les directeurs (qui peuvent avoir en plus la charge d'une classe à gérer) et les PERDIR sont responsables → quelles aides pour ces personnels en souffrance ?</p>	<p>Pas de réponse durant la séance. On attend une réponse par écrit dans les prochains jours.</p> <p>Une référence à la prise en compte des risques psychosociaux.</p>
<p>- L'organisation administrative est contrainte par les questions sanitaires. Les questions pédagogiques passent au second plan. Cette réorganisation subie ainsi qu'une probable perte de sens du métier sont des facteurs de RPS.</p>	<p>Constat FSU → risques au moment de la reprise concernant l'organisation et la charge de travail. Point de vigilance par rapport aux nombreuses injonctions ou pressions.</p> <p>Suite à une demande par courriel de la FSU → <u>la secrétaire générale a annoncé que les registres SST dématérialisés seraient très (très) prochainement accessibles aux agents des services administratifs du rectorat et des DSDEN. Enfin un peu plus d'égalité dans la gestion des agents de l'académie.</u></p>
<p>- Complexité de la régulation de la charge de travail entre présentiel et distanciel = charge de travail très importante.</p>	<p>La secrétaire générale se déclare attentive au risque de surcharge de travail → malheureusement, ce n'est pas une réponse très concrète. On peut en déduire qu'ils n'en ont pas.</p> <p>Personnels en distanciel = personnels vulnérables (liste : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041849680&amp;categorieLien=id">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041849680&amp;categorieLien=id</a>) + parents d'enfants de moins de 16 ans ne pouvant être accueillis dans une école (attestations disponibles dans les écoles pour signifier l'impossibilité d'accueillir tous les élèves).</p>
<p>- Personnels remplaçants ou en service partagé → point de vigilance sur leur situation : limitation des déplacements et des changements d'établissement.</p>	<p>Pas évoqué mais la règle serait la suivant : ces personnels vont travailler dans les sites où l'on a besoin d'eux. Ils ne doivent fréquenter qu'un seul site par jour.</p>

<p>- Les personnels vulnérables sont en travail à distance ou télétravail. Que se passe-t-il lorsque des enfants d'enseignants ne sont pas accueillis dans les écoles ? Les enseignants sont-ils considérés comme des personnels prioritaires ? Peuvent-ils encore bénéficier d'une ASA dans ces situations ?</p>	<p>Les parents d'enfants de moins de 16 ans ne pouvant être accueillis dans une école (attestations disponibles dans les écoles pour signifier l'impossibilité d'accueillir tous les élèves). Si le travail à distance ou le télétravail est impossible → une autorisation spéciale d'absence (ASA) sera accordée. Le DRH a bien confirmé que les personnels de l'Éducation Nationale ne pouvaient plus évoquer le motif d'une garde à la maison pour ne pas reprendre une activité en présentiel. Ce choix n'est désormais plus envisageable pour les familles qui n'ont pas d'autres moyens de garde.</p>
<p>- Quelles sont les consignes pour les personnels devant gérer des élèves qui ne respectent pas les gestes barrières (BEP par exemple) ?</p>	<p>Pas de réponse durant la séance. On attend une réponse par écrit dans les prochains jours.</p>
<p><b>3) En cas de suspicion de contamination par le covid-19</b></p>	
<p>- le site concerné ferme-t-il intégralement ?</p>	<p>Pas de réponse durant la séance. On attend une réponse par écrit dans les prochains jours.</p>
<p>- Quelle prise en charge pour les personnels concernés ?</p>	<p>Pas de réponse durant la séance. On attend une réponse par écrit dans les prochains jours.</p>
<p>- Si positivité reconnue → reconnaissance en accident de service ou accident du travail, en maladie professionnelle ?</p>	<p>Demande de faire un rappel des démarches à entreprendre si le travail rend malade (pas que la contamination au covid-19). Procédures pour les déclarations d'accident de service ou du travail peuvent être activées si nécessaire.</p>

Autre demande :

- vérifier le nettoyage et la désinfection dans les locaux où le ménage est fait par des prestataires.
- Le prochain CHSCT académique est prévu pour le 18 juin (possibilité qu'il soit décalé au 07 juillet).

**Les membres de la FSU présents ce jour au CHSCT académique**

Alexandre **Carret** – Valérie **Debliqui** – Ben-Ali **Foughali** – Fabrice **Lamquin** – Yannick **Lefebvre** – Renaud **Rouffignac**